



Commune de
PERROY

Perroy, le 13 mai 2024 / JDR / AGR

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 13 juin 2024

Préavis No 04/2024

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION ET SUR LES COMPTES 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément à l'article 90 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation sa gestion ainsi que les comptes de l'année 2023.

L'exercice 2023 présente un excédent de charges de CHF 92'647.22

Vous trouverez ci-dessous le décompte synthétique des comptes 2023, du budget 2023 et des comptes 2022 :

Comptes fonctionnement CHF	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart cptes/budget
Charges	11'148'380	11'201'521	14'286'799	-0.5%
Revenus	11'055'733	10'130'847	14'240'738	9.1%
Excédent de charges	92'647	1'070'674	46'060	
Excédent de revenus				

Voici un aperçu des activités administratives en quelques chiffres :

	Années	
	2023	2022
Nombre d'habitants	1600	1542
dont habitants suisses	1123	1082
dont habitants étrangers	477	460
Nombre de naturalisations	25	9
dont naturalisations ordinaires	23	8
dont naturalisations facilitées	2	1
Nombre de dispenses d'enquête (autorisations mun.)	2	25
Nombre de permis de construire	9	13
Nombre de permis d'habiter/d'utiliser délivrés	13	14
Elèves primaires à Perroy	29	32
Elèves perrolans scolarisés de la 1P à la 11S	172	180
Préavis municipaux soumis au vote du Conseil communal	8	8

2. Analyse des faits marquants

Nouveau plan comptable MCH2

L'année 2023 est marquée par le début du processus du passage à MCH2 dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2025 avec présentation du budget 2024 en MCH2 déjà. Mme Annabelle Grandjean, boursière, s'est rendue durant l'année à plusieurs séances de formation organisées par le Canton et par l'UCV.

NOUVEAU : le processus de conversion des comptes est en cours et vous pourrez remarquer dans la présentation des comptes 2023 que certains comptes ont été divisés en plusieurs sous-comptes afin d'anticiper les nouvelles instructions de comptabilisation et faciliter la transition vers le nouveau plan comptable MCH2. Le budget reste quant à lui rattaché au compte principal.

2.1 100 - Autorités

La Municipalité continue d'assumer la charge de travail de M. Didier Haldimann, syndic, à la suite de son absence prolongée. Elle tient ses séances ordinaires les lundis soir. En outre, les membres de la Municipalité assistent, individuellement ou collectivement, à des séances à l'extérieur dans le cadre de leurs dicastères respectifs ou pour représenter la commune.

2.2 110 – Administration, Services extérieurs et Service technique

L'équipe administrative est composée de :

Isabelle Reymond Aubert (80%), secrétaire municipale ;

Romaine Débieux (60%), secrétaire administrative et secrétaire municipale remplaçante ;

Annabelle Grandjean (70%), boursière ;

Martine Pasche (50%), préposée au contrôle des habitants et police des étrangers, soutien au greffe ;

Marc-André Gremion (60%), service technique.

Relevons l'écart de CHF 65'018 dans le compte 110.3011.002 Traitements du personnel administratif entre les comptes 2023 et le budget 2023. Ce dernier provient du fait que le salaire de M. Marc-André Gremion est intégré aux salaires du personnel administratif. Il n'est dès lors plus comptabilisé en 410 (mais le budget 2023 est quant à lui encore en 410).

L'équipe des services extérieurs est composée de :

Yann Chappuis ; David Haldi ; Kushtrim Sadiku ; Cesare Marchitto (tous à 100%).

La Municipalité a le plaisir de relever une excellente collaboration au sein de ses équipes avec des employés compétents, dynamiques et motivés. Afin de maintenir cette qualité de travail, elle engage régulièrement sur la base d'une rémunération à l'heure Monsieur Carneiro Passos, notre patrouilleur scolaire, pour s'occuper des plages durant la période estivale et pour remplacer Kushtrim Sadiku à la conciergerie de l'école durant ses cours de répétition.

2.3 120 – Service de l'économat

La Municipalité s'appuie encore régulièrement sur les services de plusieurs avocats. Cependant les procédures à son encontre ont diminué, ce qui explique la diminution de CHF 15'407 entre les comptes et le budget.

2.4 140 - Intérêts généraux

En vue de la transition vers MCH2, les comptes suivants ont été divisés en sous-comptes : 140.3170.000 ; 140.3189.001 ; 140.3193.000 ; 140.3655.005 ; 140.3659.000.

La Municipalité a organisé les manifestations annuelles suivantes : en mai l'accueil des nouveaux habitants ; en juin la sortie des aînés le long de l'Aar en bateau de Bienne à Soleure avec une visite organisée de la ville de Soleure ; la Fête du 1^{er} août et finalement en décembre le traditionnel repas de Noël des aînés dans la grande salle.

Nous tenons à relever que nous avons profité de prélever le montant figurant en compte 9282.100 Fonds de réserves pour personnes âgées pour CHF 7'618 afin de lisser les dépenses en lien avec les manifestations organisées pour nos aînés.

Ces manifestations ont rencontré un vif succès aussi bien auprès de la population que des autorités présentes. La Municipalité tient particulièrement à remercier l'équipe de la voirie pour tout le travail

effectué avant, pendant et après les manifestations, ainsi que l'équipe de l'administration pour son soutien au bon déroulement de celles-ci.

DISREN : quelques explications

Pour mémoire, les écritures en lien avec le DISREN sont les suivantes :

- 1) Annonce des coûts : attribution des coûts annoncés à la réserve 140.3809.000 à 9282.800
- 2) Paiement des factures : 140.3521.000 à 9102.100
- 3) Prélèvement à la réserve du montant des factures payées : 9282.800 à 140.4809.000

Dans les comptes 2023, un montant de CHF 63'153 a été annoncé pour les projets 2020-2025 et comptabilisé au débit du compte 140.3809.000 et au crédit du compte de réserve 9282.800.

Région de Nyon planifie des paiements échelonnés pour ces projets sur les années 2024 / 2025 / 2026. A chaque paiement de facture, un montant égal sera prélevé du fonds de réserve.

La facture de Région de Nyon pour la période 2023 figurait sur la même facture que la période 2022. Au paiement, la part concernant 2023 de CHF 19'072 a été payée et comptabilisée en même temps que la part pour la période 2022. C'est pour cela que le compte 140.3521.000 se monte à 0 en 2023 (car comptabilisée avec celle de 2022).

2.5 150 – Culture et loisirs

L'association les Petits Midis de Perroy a fermé ses portes et versé à titre de donation CHF 10'000 à la commune dans le but d'en faire bénéficier les enfants et les familles de notre village. La Municipalité souhaite remercier chaleureusement l'association pour sa confiance et sa générosité. En accord avec elle, deux tables et bancs en mélèze ont été achetés et installés à la place des sports sur lesquels a été apposée une plaquette avec l'inscription « Offert par l'Association des Petits Midis de Perroy, juillet 2023 ».

Comptablement, la donation a été comptabilisée en compte 9282.960 Fonds de réserve enfants et famille pour CHF 10'000. Dans le cadre de l'achat des tables et bancs, un prélèvement a été effectué pour CHF 5'560.

2.6 190 – Informatique et télécommunications

En vue de la transition vers MCH2, le compte suivant a été divisé en sous-comptes : 190.3111.001 (devient 190.3111.000 matériel - 190.3111.001 prestations - 190.3111.002 internet - 190.3111.006 achat logiciels - 190.3111.007 maintenance).

	<u>Budget 2023</u>	<u>Comptes 2023</u>
190.3111.000 matériel		109.90
190.3111.001 prestations		19'948.05
190.3111.002 internet		1'796.05
190.3111.006 logiciels		10'426.70
190.3111.007 maintenance		15'900.85
TOTAL	30'050.00	48'181.55

L'excédent de charges par rapport au budget 2023 de CHF 18'131.55 s'explique comme suit :

à des fins de sécurisation de notre réseau informatique, nous avons dû migrer sur une nouvelle plateforme (Microsoft Azure). Ofisa a effectué ces prestations pour CHF 4'318 (migration) et CHF 3'392 (configuration). Le processus en vue de MCH2 ayant débuté, la première phase a été facturée pour CHF 3'489. De même, le budget pour l'installation du logiciel eSéances a été dépassé de CHF 1'260, logiciel qui a demandé une formation à l'ensemble des collaborateurs et de la Municipalité pour CHF 1'292. L'application communeApp a, quant à elle, coûté CHF 2'500.

2.7 210 – Impôts

En matière de revenus d'impôts, l'année 2023 a été marquée par un ralentissement important des revenus d'impôts.

Pour les impôts conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les gains immobiliers et impôts successions et donations), CHF 492'880 ont été encaissés pour un budget de CHF 620'000. Comparativement, le montant encaissé en 2022 se montait à CHF 770'897.

Nous relevons également :

- une baisse marquée des impôts sur la fortune (- CHF 600'421 par rapport aux comptes 2022) ;
- une baisse marquée des impôts sur le revenu (- CHF 410'134 par rapport aux comptes 2022) ;
- une baisse des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- les défalcations restent relativement élevées à hauteur de CHF 104'264 et dont l'ACI n'a pas pu récupérer la dette.

2.8 220 – Service financier - Péréquation

Basé sur le décompte péréquatif provisoire transmis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), la valeur du point d'impôt péréquatif 2023 se monte à CHF 115'014 contre CHF 132'375 en 2022 et représente une facture péréquative provisoire totale de CHF 4'257'347, soit un écart par rapport au budget 2023 en notre faveur de CHF 1'110'725.

Décompte péréquatif 2023

Comparaison des charges cantonales en CHF	Décompte provisoire 2023	Budget 2023	Ecarts décpté prov/bgt	%	Décpté final 2022
Péréquation indirecte (cohésion sociale)	2'112'758	3'001'521	-888'763	-30%	2'979'930
Péréquation directe	1'869'056	2'080'357	-211'300	-10%	2'205'978
Réforme policière	275'532	286'194	-10'662	-4%	293'972
Total net péréquation	4'257'347	5'368'072	-1'110'725	43%	5'479'880

2.9 310 – Terrains

En vue de la transition vers MCH2, le compte suivant a été divisé en sous-comptes : 310.4271.000

La Municipalité a vendu une petite capite de station de pompage (source de L'Ezilière) dont la commune était propriétaire à Gimel (parcelle 409) pour un montant de CHF 22'000. La concession était caduque depuis 2012 et n'avait plus de raison de rester dans nos comptes.

2.10 330 – Vignes

Les charges effectives du compte 330.3134.002 Vignes - approvisionnements dépassent le budget de CHF 6'939 et s'explique principalement par le remboursement des factures à la Cave du consul pour les fournitures pour le minage de parcelles de vignes (CHF 5'968).

2.11 340 – Bâtiment locatif – Rue de la Gare 4-6

La Municipalité procède progressivement à la rénovation des appartements lors de chaque départ de locataires. En 2023, un appartement a été complètement rénové (cuisine, salle de bain, sols et peinture) pour CHF 28'691.

Ce montant a été prélevé dans le compte 9282.300 Fonds de réserve immeuble Gare 4-6 afin de lisser les charges importantes en lien avec ces travaux de rénovation.

2.12 352 – Eglise

La nouvelle sono de l'Eglise a été installée selon la planification budgétée. Elle demande encore des ajustements au vu de la configuration particulière du lieu.

À la suite de la tempête du 22 juin 2023, nous avons dû faire appel à Roda Toiture et procéder à des travaux d'urgence sur le toit de l'église et sur le clocher. Ces dégâts ont été pris en charge par l'assurance ECA.

2.13 353 – Prieuré

Les locataires de l'appartement de 4 pièces sis au Prieuré 7 ont résilié leur bail à mi-août pour reprendre un appartement Rue de la Gare 6.

A la suite de ce départ, la Municipalité a décidé d'entreprendre des travaux dans cet appartement et de présenter à votre conseil un projet de transformation (Préavis 04.2024 approuvé le 14.03.2024).

Divers travaux d'aménagement supplémentaires de la cuisine de l'UAPE ont été effectués pour CHF 1'850 hors budget.

2.14 355 – Grande salle

La Municipalité relève un dépassement exceptionnel de budget de CHF 48'521 dans le compte 355.3141.006 « Entretien ». Ce dépassement est expliqué par plusieurs évènements :

- 1) remplacement urgent de la chaudière pour CHF 17'725 et conclusion d'un abonnement d'entretien pour CHF 1'424 ;
- 2) sinistre du 19 juin 2023 devant la buvette de la grande salle : fuite d'une canalisation. La facture de CHF 19'642 de Meylan Maçonnerie prise en charge par l'assurance pour CHF 18'642 a été comptabilisé dans le compte 355.43636.000 « Remboursement de tiers ».

Nous noterons qu'une autre facture de Meylan Maçonnerie en lien avec la fuite d'eau (et non prise en charge par l'assurance) concernant des réparations sur un tronçon communal a été comptabilisée en compte entretien des routes 430.3142.002

- 3) à l'arrêt du bus scolaire et pour des raisons de sécurité des enfants, la Municipalité a fait poser un éclairage extérieur, non budgété, de CHF 3'710 ;
- 4) à la suite d'un contrôle OIBT, nous avons dû entreprendre des travaux d'électricité pour CHF 1'430 ;
- 5) Installation du WIFI pour CHF 3'560.

2.15 356 – Buvette de la plage

La saison 2023 exploitée par Chez nous trois Sàrl a rencontré un vif succès !

Des chambres froides sont tombées en panne et ont nécessité des interventions pour CHF 4'734. Nous tenons également à relever divers travaux d'aménagements sanitaires et électriques pour la cuisine en lien avec la vétusté des lieux.

2.16 410 – Service technique

Le salaire et les charges salariales liées au Service technique sont transférées en compte 110 et 130 sous personnel administratif.

2.17 430 – Routes

En vue de la transition vers MCH2, le compte suivant a été divisé en sous-comptes : 430.3155.000

Au lieu d'effectuer le changement des têtes des lampadaires comme budgété dans le quartier de Montelly, notre équipe de la voirie a effectué un reconditionnement des anciennes têtes afin de pouvoir y recevoir des ampoules Led. Le budget de CHF 20'000 n'a donc pas été utilisé dans son entier. A la place, des minuteries (horloges programmables) ont été installées dans les tableaux électriques.

Le compte entretien de route 430.3142.002 présente un excédent de charges par rapport au budget de CHF 74'447 expliqué par des travaux exceptionnels et urgents qui ont dû être exécutés :

Opportunité de partager des frais de réfection de route avec la commune d'Allaman :

- réfection et entretien du revêtement bitumineux au Chemin de la Pêcherie : nous avons profité de la proposition de la commune d'Allaman de partager les frais d'installation du chantier pour entreprendre ces travaux en même temps qu'eux cette année pour CHF 29'500 ;

Travaux d'entretiens urgents sur nos routes :

- entretiens des jointures des fentes des chaussées aux Chemin des Rivières – Chemin de Sus-Craux – Route de Chêne pour CHF 20'766 ;
- divers travaux d'entretien et de réfection des chaussées à la Route de Bougy – au parking de la plage – Route du Château – au parking du Sidere – Route des Vignerons – carrefour Grand-Rue – Chemin de Sus-Craux pour CHF 11'324 ;

Autres travaux :

- changement de tous les regards de la Route de Couvaloup qui n'étaient plus aux normes pour CHF 8'109 et autres travaux sur les regards de route pour CHF 840 et CHF 969 / les travaux sur les regards de route concernent les canalisations et non pas la route et auraient dû être comptabilisés sous rubrique 46 ;
- ainsi que des travaux de réparations sur un tronçon communal en lien avec la fuite d'eau dans la cour devant la grande salle pour CHF 8'862 / les travaux auraient dû être comptabilisés sous rubrique 355 (comme les autres factures en lien avec la fuite d'eau).

Les comptes étant clôturés, il ne nous était plus possible d'effectuer le changement.

Le compte signalisation routière 430.3143.000 présente un excédent de charges de CHF 15'585 par rapport au budget et expliqué par :

- l'achat de panneaux de signalisation pour les manifestations et les travaux pour CHF 2'392 ;
- les travaux de scellement de miroirs routiers pour CHF 3'100 ;
- le remplacement d'un mât accidenté pour CHF 4'109 ;
- le marquage au sol de la signalisation à la route de la plage – SusCraux – Grand-Rue – Montelly pour CHF 5'256.

En vue de la transition vers MCH2, le compte suivant a été divisé en sous-comptes : 430.3155.000.

Le compte 430.3155.001 présente ainsi un montant de CHF 35'800 non budgété pour l'achat d'un véhicule utilitaire Piaggio à pont basculant pour la voirie en remplacement du DFSK qui avait été acheté d'occasion pour CHF 9'000 en 2019. Ce dernier a néanmoins pu être revendu pour un montant de CHF 1'200 comptabilisé sous remboursement de tiers.

La Municipalité a saisi également l'opportunité de vendre l'ancienne balayeuse pour CHF 7'000.

2.18 440 – Parcs, promenades, cimetière

L'entretien de la place de la Butte et les travaux d'arrosage de la place de jeux ont été mis en suspens dans l'attente du projet de rénovation de la place de la Butte (Préavis 01/2024 qui n'a pas été approuvé le 14.03.2024).

2.19 45 – Ordures ménagères et déchets

A des fins d'une meilleure lecture de nos comptes, la rubrique 450 présente tous les comptes devant être financés par la taxe (principe du pollueur-payeur). La rubrique 452 regroupe tous les comptes en lien avec les déchets communaux à charge de l'impôt.

Les taxes forfaitaires déchets (habitants, entreprises et résidents secondaires) sont restées inchangées par rapport à 2022 et couvrent à plus de 98% les charges.

2.20 460 – Egouts et épuration

La Municipalité a constaté que les relevés du Sidere étaient erronés depuis 2016 pour un débiteur ayant une activité professionnelle à forte consommation d'eau : le compteur ne présentait pas les consommations effectives. A la suite de divers échanges avec ce débiteur, la Municipalité a décidé de ne facturer rétroactivement que les taxes des années 2018 à 2021, les années 2022 et 2023 étant correctes. Pour la période 2018 à 2021 les consommations en m3 représentaient 24'750 m3 d'eau et à des fins de meilleure lecture, ces revenus ont été comptabilisés dans les comptes suivants :

- 461.4342.001 Epuration Step (taxe d'utilisation et d'entretien) - rattrapage des années antérieures pour CHF 33'091 HT ;
- 462.4342.001 Collecteur EU (taxe d'utilisation et d'entretien) - rattrapage des années antérieures pour CHF 27'079 HT.

Les tarifs de la taxe d'épuration ont été calculés sur la base des coûts effectifs 2023.

Tarifs		2023	2022	maximum s/Annexe
Taxe entretien EC	CHF/m2	0.486	0.235	0.70
Taxe entretien EU	CHF/m3	0.841	0.869	1.10
Taxe épuration	CHF/m3	2.554	2.593	4.00

Le taux de couverture des groupes de comptes 461 Epuration – 462 Collecteurs EU – 463 Collecteurs EC présentent des excédents de recettes. Ces comptes devant être à l'équilibre en raison de la causalité, les excédents de revenus ont été attribués aux fonds de réserve affectés 9280.461/462/463.

2.21 630 – Police

Les revenus des amendes ont fortement diminué et sont passés de CHF 16'700 en 2022 à CHF 6'800 en 2023 (budget CHF 12'000). La Municipalité relève que la politique de stationnement commence à porter ses fruits.

3. Résultat 2023

Avant boucllement définitif, le résultat 2023 montre un excédent de charges de CHF 92'647.22.

Le résultat est porté en diminution du Capital qui se monte ainsi à CHF 1'174'291.19

4. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis No 04/2024,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le rapport et de donner décharge à votre Municipalité pour la gestion 2023,
- d'approuver les comptes 2023.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 13 mai 2024

Au nom de la Municipalité

La Vice-syndique

La Secrétaire municipale adjointe



Juliette Leprince-Ringuet



Romaine Débieux

Municipal responsable : Monsieur Jörg Dreier

Annexe : brochure comptes 2023